



SERVICE DE SUITE

14 rue Edgar Brandt 72000 LE MANS

2 02 43 81 00 16

L'ASSOCIATION INALTA

QUI SOMMES-NOUS?

L'association INALTA intervient dans le champ de la protection de l'enfance. Elle accompagne près de 7 000 personnes, enfants, adolescents, adultes et familles en situation de difficultés sociales et/ou familiales en s'appuyant sur ses 21 services répartis sur les territoires de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire.

L'association INALTA promeut le développement personnel des enfants, jeunes et adultes dans leur famille et à leur insertion dans la société. Dans ce cadre, elle gère des services à caractère social et médico-social afin d'accueillir, de protéger, d'accompagner, de guider, de soutenir et de conseiller individuellement et collectivement les enfants, les adolescents et les adultes.

SERVICE DE SUITE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le service de suite a pour mission d'accompagner 10 jeunes hébergés en logements individuels répartis sur le département de la Sarthe, en fonction du lieu d'insertion familiale, professionnelle, sociale.

La mission du service Accompagnement à l'autonomie est de conduire le jeune vers une prise progressive d'autonomie et qu'il soit en capacité de se prendre en charge dans son quotidien, dans sa vie sociale, affective, professionnelle et financière. L'accompagnement part de la réalité du jeune, de ses besoins et de ses projets. Les professionnels interviennent sur les registres de la proximité, du "faire avec", de la guidance.

Le service met en place des accompagnements établis "sur-mesure" en mobilisant les ressources internes de l'équipe pluri-professionnelle. Il prend aussi appui sur les dispositifs de droits communs ou spécifiques en fonction des besoins repérés.



© OBJECTIFS:

- Accueillir: se rencontrer entre jeunes et professionnels (se prêter à la rencontre), s'apprivoiser, faire connaissance.
- Protéger le jeune en prenant soin et en offrant une continuité de présence, une écoute, un soutien et une disponibilité.
- Travailler avec la famille, prendre en compte l'environnement familial.
- Permettre de trouver sa place : les laisser expérimenter dans un cadre balisé.
- Aider à se restaurer : confiance en soi, en l'autre, image de soi.
- Viser l'autonomie: Identifier les difficultés avec le jeune et qu'il en prenne conscience pour prendre des décisions et construire des solutions. Favoriser l'expression des droits. Faire des choix, se positionner.

ORGANISATION

Accueil de jeunes, dont le projet et les compétences ont déjà été évalués, permettre d'envisager dès leur orientation une prise en charge en logement autonome.

Les modalités d'intervention sont réalisées à partir du lieu de vie du jeune : milieu naturel et/ou FJT, logements autonomes (appartements loués pour les jeunes par l'établissement) majoritairement implantés au Mans, afin d'être en proximité et de créer une accroche avec le jeune, mais aussi dans un souci d'accessibilité aux organismes spécialisés ou de droit commun.

L'objectif est de sécuriser la situation et le projet du jeune tout en l'accompagnant vers sa propre solution d'hébergement (possibilité de baux glissants, afin que le jeune puisse rester dans son logement à l'issue de notre accompagnement et par conséquent ne pas provoquer un nouveau risque de rupture dans le parcours du jeune).

Pour toutes informations contacter le service :

⋈ servicedesuite@inalta.fr

@ 02 43 81 00 16



© PUBLIC

Le service de suite s'adresse à des jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement qui, dans un processus d'autonomisation sont amenés à quitter de manière durable l'établissement d'hébergement collectif ou le service de placement familial auquel ils sont confiés.

Les 10 jeunes accueillis au Service de suite peuvent être dans une logique de parcours après un passage en hébergement collectif. Le passage d'une prise en charge collective à un dispositif en logement individuel (studio FJT, appartement autonome) se réalise idéalement au regard de l'acquisition de capacités (savoir-faire, savoir être), évaluées et repérées à travers des mises en situation et des expérimentations.

© PRINCIPE D'INTERVENTION

Le service de suite s'inscrit largement dans une démarche d'insertion dans la société et d'accès à l'autonomie des jeunes, afin de préparer une fin de placement et, si besoin, la mise en place de relais spécifiques. Les professionnels proposent aux jeunes un accompagnement régulier et soutenu.

La progressivité de l'accompagnement se traduit par trois niveaux : du « faire à la place » au « faire avec » puis « au faire à côté ».